

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



## Rapport d'évaluation

Licence  
Lettres

Université de Haute-Alsace

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2016-2017

### sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Interculturalité

Établissement déposant : Université de Haute-Alsace

Établissement(s) cohabilité(s) : /

## Présentation de la formation

La licence de *Lettres* de l'Université de Haute Alsace (UHA) prépare les étudiants aux métiers de l'écrit et de la culture (métiers du livre et des bibliothèques, du journalisme, de l'information et de la documentation), de l'administration et ouvre la voie à la préparation des concours de l'enseignement primaire et secondaire, ainsi qu'aux masters d'initiation à la recherche dans le domaine des Arts, Lettres et Sciences humaines et sociales (SHS).

La licence de *Lettres* offre aux étudiants trois parcours possibles : i) le parcours *Lettres*, qui permet d'accéder à deux spécialités en troisième année (L3) : *Lettres modernes* et *Français langue étrangère* (FLE) ; ii) le parcours *Cultures et langues européennes* (CLE) qui offre la possibilité d'une double diplomation (Université de Bologne, Italie et UHA) et qui permet également la validation du diplôme universitaire (DU) d'*Études helvétiques* ; iii) le parcours *Cycle universitaire préparatoire aux Grandes Écoles* (CUPGE), sélectif, qui permet de préparer le concours d'entrée aux Grandes Écoles économiques et scientifiques (hors Écoles Normales Supérieures - ENS) et d'obtenir une double licence *Lettres/Anglais* ou *Lettres/Allemand*.

## Analyse

Objectifs
<p>Le dossier d'autoévaluation expose clairement les connaissances et compétences propres à ces métiers : connaissance approfondie de la langue française, des théories littéraires et linguistiques, de l'histoire de la littérature, des genres et productions littéraires de l'Antiquité à l'époque contemporaine, des mouvements culturels, connaissance de la langue, de la civilisation et de la littérature antiques, maîtrise d'au moins une langue étrangère ; la licence de <i>Lettres</i> permet le développement des capacités d'analyse conceptuelle, d'expression écrite et orale, la maîtrise de l'outil informatique et de la recherche documentaire, le travail en autonomie. La formation couvre toutes les compétences requises à bac+3 pour qu'un littéraire poursuive dans une voie professionnelle de son choix, qu'il s'agisse des concours de la fonction publique, l'enseignement ou la fonction territoriale, les métiers du livre, l'enseignement du français en tant que langue étrangère ou langue seconde et les métiers de la communication, spécialement les métiers de la rédaction.</p>
Organisation
<p>La maquette se décline en six semestres, soit 180 crédits, ce qui est conforme à l'arrêté ministériel réglementant les licences générales.</p> <p>La licence s'organise de manière progressive sur les trois années dans le sens de la spécialisation et de l'approfondissement des connaissances. La première année (L1) est destinée à la consolidation des fondamentaux, à l'acquisition des outils méthodologiques et aux enseignements d'ouverture ; la deuxième année (L2) introduit progressivement davantage d'enseignements disciplinaires ; la troisième année (L3) est celle de la spécialisation et de la</p>

professionnalisation.  
 La licence offre aux étudiants trois parcours possibles, plutôt bien identifiés dans le dossier d'autoévaluation et dans la maquette annexe :

- Le parcours *Lettres*, qui permet d'accéder à deux spécialités (L3) : *Lettres modernes* et FLE. Il s'agit d'un parcours traditionnel des études littéraires (1510 heures d'enseignement / 180 ECTS - *European Credit Transfer System*). Il repose sur deux blocs d'enseignements : trois unités d'enseignement (UE) de fondamentaux disciplinaires, représentant deux tiers des heures d'enseignement ; trois UE d'ouverture, de méthodologie et de professionnalisation. Les étudiants ont la possibilité aussi de suivre des enseignements de littérature suisse d'expression francophone (48 heures par semestre) et de littérature francophone, sanctionnés par la validation du DU d'*Études helvétiques*, permettant également l'inscription en licence d'*Études helvétiques* (pas de co-diplomation).
- Le parcours *Cultures et langues européennes* (CLE) mutualisé avec les licences d'*Anglais* et d'*Italien*, ce parcours plus ambitieux (1800 heures / 180 ECTS) offre la possibilité d'une double diplomation (Université de Bologne - UHA). Il permet également la validation du DU d'*Études helvétiques*.
- Le parcours *Cycle universitaire préparatoire aux Grandes Écoles* (CUPGE), sélectif, est conçu dans l'esprit des classes préparatoires (2122 heures / 180 ECTS), repose sur la collaboration avec des classes préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE) économiques et scientifiques. Ce parcours repose sur la mutualisation de trois UE d'enseignements fondamentaux, à quoi s'ajoutent (à la place des UE d'ouverture, de méthodologie et de professionnalisation) des enseignements spécifiques à la préparation des concours d'entrée aux écoles de journalisme et de commerce/*management* ainsi qu'un enseignement renforcé des langues. Il s'agit d'un parcours original mais exigeant pour les étudiants, qui permet, outre la préparation à des concours (hors Écoles Normales Supérieures - ENS), l'obtention d'une licence de *Lettres*, voire d'une double licence *Lettres/Anglais* ou *Lettres/Allemand*.

La différence importante entre les volumes horaires des différents parcours se justifie par la validation, dans certains, d'un double diplôme. Mais, en l'absence de données sur le nombre d'étudiants inscrits dans chaque parcours, il est difficile d'en mesurer les effets et l'attractivité.

Ces parcours proposent une formation originale dans le paysage des études universitaires françaises, mais les effets de mutualisation rendent les emplois du temps très complexes et limitent les étudiants, notamment pour ce qui est du choix des enseignements d'ouverture. On regrette pourtant de ne pas disposer de l'ensemble des maquettes d'enseignement pour comprendre la répartition cours magistraux/travaux dirigés (CM/TD) ou apprécier l'évolution et le type de contenus proposés. Le caractère fortement pluridisciplinaire (trois UE) empêche l'approfondissement du patrimoine littéraire pour une grande partie des étudiants qui se destinent au professorat (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré - CAPES et agrégation).

**Positionnement dans l'environnement**

L'offre de formation de l'Université de Haute-Alsace est originale dans le contexte des études universitaires nationales et régionales mais l'absence de master *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* - MEEF, suite logique pour une bonne partie des étudiants de lettres, est cependant un point regrettable, puisque cela peut inciter certains étudiants à renoncer à une inscription dans le cycle Licence-Master proposé par l'établissement. Le dynamisme du département de Lettres est un des points forts du dossier, puisqu'il tisse un réseau dynamique, positif et durable aussi bien en local qu'à l'international.

Cette équipe a su tirer profit de la situation frontalière pour tisser des relations institutionnelles dynamiques avec le réseau universitaire suisse et italien (convention de co-diplomation avec l'Université de Bologne) et établir des partenariats très intéressants avec les classes préparatoires aux grandes écoles locales (scientifiques et économiques) afin de nourrir une offre de formation qui peut nettement se démarquer des offres traditionnelles. Le travail de collaboration interne à l'établissement peut également être souligné, et notamment les efforts de mutualisation avec le Pôle Langues pour spécialistes d'autres disciplines (LANSAD) pour un renforcement de l'enseignement des langues ainsi que pour l'offre en double licence *Lettres/langues*.

Des conventions en cours de négociation, notamment avec la Haute École des arts du Rhin (HEAR), permettront également de proposer aux étudiants, à travers des cours d'ouverture, une initiation au monde de l'art et du spectacle vivant. Cette ouverture en région tient encore aux nombreuses prescriptions pour que les étudiants suivent le programme des institutions culturelles en région.

**Equipe pédagogique**

L'équipe pédagogique est composée de cinq professeurs des universités (PU) et de sept maîtres de conférences (MCF) (dont une MCF habilitée à diriger des recherches - HDR) majoritairement rattachés aux sections 9 (*Langue et littérature françaises*) et 10 (*Littératures comparées*) du Conseil National des Universités (CNU) (67 % de MCF et 33 % de PU donc, parmi les enseignants-chercheurs). Deux enseignants appartiennent à la section 8 (*Langues et littératures anciennes*) et un à la section 7 (*Sciences du langage : linguistique et phonétique générales*).

L'équipe pédagogique assume une part très importante des enseignements, pour certains le dépassement d'heures statutaires est significatif (216 HETD - heure équivalent TD, 228 HETD, 252 HETD, 303 HETD pour certains d'entre eux rien que sur cette licence). Le détachement d'un MCF à l'Institut Universitaire de France ne suffit pas à expliquer la présence de très nombreux enseignants extérieurs au département de Lettres assurant des matières disciplinaires, même s'il s'agit pour beaucoup d'entre eux d'enseignants de la faculté de Lettres et Sciences humaines ou des CPGE avec lesquelles des conventions ont été signées. De nombreux vacataires participent également à la formation, et assurent un nombre important d'heures de cours, ce qui complexifie d'autant la gestion de l'organisation de la formation. Des

<p>recrutements seraient nécessaires pour garantir l'encadrement de cette formation, qui n'est pas la seule proposée par le département de Lettres. Le pilotage de la formation est assuré par les enseignants permanents et reparti de manière équilibrée.</p>
<p><b>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</b></p>
<p>Le nombre d'inscrits en L1 a connu une baisse de plus ou moins 15 % dans les trois dernières années (on est passé <i>grosso modo</i> de 50 inscrits en 2011 à 40 en 2015), ce qui est conforme à la situation nationale. L'effectif semble se stabiliser autour d'une quarantaine d'étudiants en L1, ce qui reste faible, notamment si l'on tient compte de la présence des trois parcours proposés car, malgré la mutualisation de certains enseignements disciplinaires, cela suppose aussi une forte dispersion du nombre des inscrits. On aurait d'ailleurs souhaité avoir le détail du nombre d'inscrits par parcours de manière à mesurer la réelle attractivité de l'offre de formation : le parcours CLE ne mentionne que les étudiants venant de l'Université de Bologne (les statistiques sont données pour l'Université de Bologne, mais pas pour le département des Lettres de Mulhouse) et le parcours CUPGE donne une ordre de grandeur (une quinzaine d'étudiants en L1 et L2, ce qui fait sept/huit étudiants par année, dont la moitié, quatre par an donc, seraient inscrits à l'UHA). On peut espérer pourtant que la nouveauté de l'offre, ainsi que quelques dysfonctionnements de signalement sur le portail APB (Admission Post Bac) puissent faire espérer une hausse de l'attractivité globale de la formation. Le nombre d'inscrits est en augmentation en deuxième (L2), passant de 20 en 2011 à 43 en 2015, et en troisième année (L3) où on est passé de 18 à 43 inscrits entre 2011 et 2014. Ceci s'explique non seulement par une importante amélioration des taux de réussite (qui est passé de 32 % en L1 pour l'année 2011-2012 à 76 % en 2015-2016) mais aussi par les effets de la réorientation ou de la mobilité des étudiants du champ. Nous ne disposons pas de données précises sur les taux de réussite sur les autres années de la formation. Aucune donnée n'est fournie sur la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle étant donné l'absence de suivi de la part de l'Observatoire régional de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle des étudiants (ORESIPÉ) au niveau des licences généralistes. L'équipe pédagogique ne propose pas non plus d'information à ce sujet. Or, si le suivi de l'insertion de l'ensemble des promotions reste difficile à envisager pour les enseignants, on pourrait du moins espérer de trouver dans le dossier le nombre de poursuites d'études en master, d'inscription aux concours (même hors UHA) ou en doctorat.</p>
<p><b>Place de la recherche</b></p>
<p>Le dossier donne peu d'informations sur ce point et en général plutôt classiques et convenues. Les enseignants permanents sont majoritairement rattachés à l'Institut de recherche en langues et littératures européennes (équipe d'accueil 4363) dont les activités sont ouvertes aux étudiants qui le souhaitent. Aucune information ne permet d'établir si les étudiants en profitent effectivement ou pas. Aucun cours d'initiation systématique à la recherche n'est proposé en licence, même dans le parcours le plus traditionnel de <i>Lettres</i>. Il n'y a pas de dispositif systématique de présentation des orientations de recherche, du laboratoire ou des formations proposées, pourtant intéressantes et inscrites dans la continuité des parcours de la licence.</p>
<p><b>Place de la professionnalisation</b></p>
<p>C'est l'un des points faibles de la formation : la licence de <i>Lettres</i> est essentiellement une licence généraliste et offre peu d'enseignements de professionnalisation proprement dits : un enseignement en L1 d'introduction aux métiers des lettres et des livres, avec l'intervention de professionnels (dont on aurait aimé connaître le nom ou la qualité) et des enseignements de découverte en L3 (<i>Communication, Métiers du livre</i>, FLE). Aucun enseignement n'est assuré par des acteurs des milieux socio-professionnels visés (hors enseignement). L'enseignement Projet Personnel de Professionnalisation (PPP) est proposé seulement à partir de la deuxième année, au moment où commencent pour les étudiants les enseignements de spécialisation progressive. Les étudiants ont la possibilité de faire des stages, mais celui-ci n'est obligatoire que dans le parcours CUPGE, ce qui est par ailleurs surprenant étant donné qu'il s'agit d'un parcours permettant une poursuite d'études par le passage d'un concours... Ils ont aussi la possibilité de valider un DU <i>Métiers de l'enseignement et de la formation</i> dispensé par le département des Sciences de l'éducation, qui n'est pas professionnalisant en soi, mais éventuellement un complément de formation en vue de la préparation des concours de l'enseignement. Les certifications CLES (certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur) et C2i (certificat informatique et internet) sont bien proposées comme certifications de compétences transversales, très appréciées par le monde professionnel.</p>
<p><b>Place des projets et des stages</b></p>
<p>Les stages sont obligatoires à la fin de la L1 du parcours CUPGE (mai-juin) : stage de six à huit semaines, associé au PPP et encadré au niveau de l'établissement par le Bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP, préparation de huit heures, formation à la recherche de stages et à l'autoévaluation des compétences). Ce stage ne donne pas lieu à validation de crédits, ce qui est fortement regrettable et surprenant.</p>

<p>Il n'y a pas de stage obligatoire dans les autres parcours. Le dossier mentionne la possibilité d'effectuer un stage dans le cadre d'une UE libre, validé par une soutenance orale, mais il ne donne pas d'information sur la durée ni les conditions de validation (ni sur l'année où ce type de validation est proposé). Des étudiants font aussi le choix de stages non évalués, dans le cadre du BAIP mais on ignore quelle est l'implication de l'équipe pédagogique dans ce cas. Des stages facultatifs non rémunérés sont proposés aux étudiants de FLE en L3, grâce à un partenariat avec le Secours populaire, qui s'occupe de l'intégration de migrants, mais là encore le dossier manque d'informations sur les conditions (temps, suivi, validation, etc.) de ce type de stages.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Place de l'international</b></p>
<p>Point fort de la formation qui a su mettre en place plusieurs conventions solides profitant de la situation frontalière de l'établissement : les étudiants peuvent suivre des enseignements renforcés de deux langues vivantes et valider même une double licence <i>Lettres/Allemand</i> et <i>Lettres/Anglais</i> grâce aux collaborations internes. Une double diplomation est possible grâce à la convention mise en place avec l'Université de Bologne. Les étudiants peuvent également valider le DU d'<i>Études helvétiques</i>, qui leur permet d'obtenir, après inscription dans une université suisse, la licence d'<i>Études helvétiques</i> de ce pays. Outre les cours de langue, les étudiants peuvent suivre des cours de littérature et de civilisation dans les langues étudiées (allemand ; anglais ; italien). Le parcours CLE bénéficie du label Erasmus Mundus (<i>European Region Action Scheme for the Mobility of University Students</i>). Cependant, le dossier d'autoévaluation fait état de la faible mobilité des étudiants français durant la licence, ce qui peut interroger sur la pertinence et l'efficacité de la formation, du moins dans son parcours européen. On ne dispose d'aucune donnée chiffrée sur la réalité de la mobilité étudiante sortante et seuls quelques éléments sur la mobilité entrante (la plaquette CLE ne donne que le chiffre des étudiants entrants, essentiellement des étudiants italiens). La liste des conventions Erasmus ou équivalentes n'est pas indiquée non plus.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b></p>
<p>Aucune donnée statistique n'est fournie sur l'origine des étudiants inscrits dans cette licence. Il faut pourtant souligner la forte implication de l'équipe pédagogique qui présente la formation dans les différentes manifestations organisées auprès des lycéens (journées portes ouvertes des universités, salons) mais aussi par une communication active (courriers, visites de présentation dans les Lycées) même auprès des établissements en dehors de la région, voire ceux situés dans les départements d'outre-mer. Le parcours CUPGE sélectionne les candidatures après examen des dossiers, mais rien n'est dit sur la composition du jury d'évaluation ni sur les conditions demandées pour l'admission. La formation pratique la validation des acquis de l'expérience (VAE), mais aucune donnée statistique n'est fournie à ce sujet. La maquette est modulable, ce qui facilite la réorientation des étudiants vers d'autres mentions de la licence : l'UE 1 dite « de découverte » en semestre 1 de la première année (L1) permet à un étudiant, s'il en éprouve le besoin, de changer de mention en L1. L'étudiant diplômé d'une licence CLE peut choisir de poursuivre ses études en master CLE labellisé Erasmus Mundus, voire de poursuivre avec un doctorat d'<i>Études supérieures européennes</i>. Le DU en études helvétiques, quant à lui, favorise l'employabilité à bac+3 dans le bassin d'emploi de la Région TriRhena (englobant les agglomérations de Colmar, Fribourg-en-Brisgau, Mulhouse, Lörrach et Bâle). Les réorientations entre les parcours, voire dans des formations du champ <i>Interculturalité</i> sont également favorisées par la forte mutualisation des enseignements, mais le dossier n'explique pas de quelle manière elles sont gérées ou validées. Le dispositif d'aide à la réussite était un point à améliorer lors de la dernière évaluation : la formation propose maintenant un tutorat pédagogique et méthodologique, exclusivement au premier semestre, assuré par les étudiants de master. L'enseignement de PPP est également conçu comme une manière d'identifier les difficultés des étudiants et de les soutenir dans l'élaboration de leur projet professionnel. Ces dispositifs restent classiques et limités si l'on tient compte du faible nombre d'inscrits qui permettrait un suivi plus personnalisé, mais le sous-encadrement par des titulaires peut sans doute expliquer cette situation.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Modalités d'enseignement et place du numérique</b></p>
<p>Les enseignements se font en présentiel, mais les enseignants disposent d'une plateforme Moodle (<i>Modular Object-Oriented Dynamic Learning Environment</i>) en complément pédagogique dont l'usage n'est pourtant pas encore généralisé. Les étudiants sont initiés aux technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) dans le cadre des enseignements d'ouverture (12 HETD par semestre ; un ECTS par semestre, enseignement proposé de la L1 à la L3). Ils ont également la possibilité d'obtenir le C2i en L2. Conformément aux décisions prises au niveau de l'établissement, des aménagements sont possibles pour les étudiants salariés, sportifs de haut niveau ou souffrant de différentes formes de handicap.</p>

Evaluation des étudiants
<p>Le contrôle des connaissances correspond aux attentes des enseignements de lettres. Il combine de manière équilibrée les examens écrits et oraux, en contrôle continu et en contrôle terminal, en temps limité et en temps libre. La seconde session d'examen se fait essentiellement à l'oral.</p> <p>Les jurys d'examen, composés par l'ensemble de l'équipe pédagogique, se réunissent après chaque évaluation semestrielle et à la fin de l'année pour valider le résultat des évaluations et les compensations entre UE.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Si les compétences associées à la formation sont plutôt bien exposées dans la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), elles ne le sont pas assez au niveau du dossier d'autoévaluation et ne sont surtout pas prises en compte au niveau de l'évaluation : la formation ne dispose pas de portefeuille d'expériences et de compétences ni de dispositif équivalent, même si le dossier fait état d'un chantier de réflexion intitulé « Culture et employabilité » dont la spécificité n'est pas détaillée. Il semble urgent de réfléchir non plus en termes de savoirs mais aussi en termes de compétences : savoirs, savoir-faire et savoir-être, et d'utiliser à dessein un outil numérique favorisant le bilan et le suivi des compétences tout au long de la formation.</p>
Suivi des diplômés
<p>Les informations présentes dans le dossier sont peu nombreuses et contradictoires : le dossier indique que les données du suivi des étudiants sont fournies par l'OREPSE de l'Université de Strasbourg, mais les annexes au dossier indiquent le contraire, et de fait, nous ne disposons d'aucune donnée statistique à ce sujet.</p> <p>Il n'y a pas non plus de suivi des étudiants de la part de l'équipe pédagogique alors que les effectifs réduits permettraient sans doute d'avoir quelques informations à ce sujet (la création d'un réseau social d'anciens étudiants fonctionne dans beaucoup d'établissements comme un moyen d'aide au pilotage des formations, notamment quand les services centraux ne remplissent pas cette fonction).</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Un conseil de perfectionnement, constitué de représentants enseignants, de représentants étudiants et d'intervenants professionnels, analyse les évaluations des enseignements par les étudiants pour proposer des aménagements au pilotage. Cependant, la composition précise et les modalités de fonctionnement de ce conseil ne sont pas indiquées : le nom ou la situation des intervenants extérieurs, notamment, ne sont pas précisés, ce qui est d'autant plus surprenant qu'il n'y a pas d'intervenant professionnel dans les enseignements mêmes de la formation. Le doute persiste aussi sur le statut de ces intervenants : s'agit-il d'une présence fixe ou de l'invitation ponctuelle, selon leurs disponibilités ? Cela change beaucoup de choses au niveau de la continuité du pilotage de la formation. De même, la nature de l'évaluation des enseignements par les étudiants (type de questionnaire, fréquence, modalités de l'évaluation) n'est pas précisée. Le résultat de ces consultations n'est ni évoqué ni commenté.</p>

## Conclusion de l'évaluation

### Points forts :

- Formation progressive, solide du point de vue des fondamentaux et bien organisée au niveau de ses parcours, modulable selon le projet professionnel de l'étudiant.
- L'ouverture à l'international, l'importance accordée aux langues étrangères et la possibilité des doubles licences, voire d'une double diplomation, en font une formation très originale au niveau national.
- Originalité du parcours intégré *Cycle universitaire préparatoire aux Grandes Écoles* (CUPGE).

### Points faibles :

- Malgré son originalité, les effectifs restent faibles pour l'offre proposée (trois parcours).
- Le suivi des étudiants est insuffisant et empêche d'opérer les modifications nécessaires pour une meilleure adéquation de la formation à la poursuite d'études et à l'insertion professionnelle. Cette remarque figurait déjà dans le précédent rapport d'expertise de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AÉRES).
- La politique de professionnalisation n'est pas suffisamment développée et la place des stages reste faible.
- Faible présence du numérique dans la formation.
- Dossier très lacunaire, qui ne permet pas d'apprécier la pertinence du parcours *Cycle universitaire préparatoire aux Grandes Écoles*.

### Avis global et recommandations :

L'offre pédagogique de la licence de *Lettres* de l'Université de Haute-Alsace est intéressante et tire profit de la situation frontalière de l'enseignement, mais ne semble pas donner les résultats espérés notamment au niveau du recrutement. Il faudrait donc travailler à une meilleure visibilité de la formation au sein du champ *Interculturalité* et à son positionnement dans l'offre régionale et nationale.

Il faudrait renforcer la place du numérique dans la formation.

De même, les importants efforts au niveau de la dimension internationale de la formation ne sont pas assez récompensés, notamment par la mobilité internationale des étudiants français qui doit être renforcée. La professionnalisation doit encore être renforcée notamment au niveau de la politique des stages et de la place donnée aux acteurs des secteurs socio-professionnels visés par la formation.



# Observations de l'établissement

## OBSERVATIONS A PROPOS DU RAPPORT D'ÉVALUATION HCERES

### Licence LETTRES

Nous remercions les évaluateurs de l'HCERES pour l'attention portée au dossier d'évaluation ainsi que pour les suggestions formulées qui nous seront utiles pour la construction de la nouvelle offre de formation. Nous avons le plaisir de vous transmettre nos observations pour les points nous semblant appeler un complément d'informations.

- L'évaluation expose avec précision les atouts de la Licence de Lettres (formation progressive, ouverture à l'international, présence de parcours spécifiques : CUPGE et CLE).
- Nous prenons bonne note des suggestions d'amélioration qui nous sont faites. Nous voudrions toutefois apporter les précisions demandées.

#### Organisation :

Le caractère pluridisciplinaire de la CUPGE ne se fait pas au détriment des disciplines fondamentales. Les étudiants suivent toutes les UE fondamentales, et, à titre optionnel (pour ceux qui veulent préparer les concours de l'enseignement) les cours de littérature dispensés dans le cadre des UE de spécialisation. Ainsi les enseignements disciplinaires sont complétés, et non entamés, par les enseignements complémentaires. Ajoutons que dans la maquette de LM, les trois UE non fondamentales correspondent à une part réduite de la formation et sont affectées d'un faible coefficient.

Les trois maquettes (permettant d'apprécier la répartition des CM / TD ainsi que l'évolution et le type de contenus proposés) figurent en annexes de l'autoévaluation.

-Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Le parcours CUPGE ne comporte pas 6/7 inscrits par année, mais le double (« année », dans le rapport, désignant une promotion) : 2014-2015 (année de lancement) : 17 inscrits en L1 ; 2015-16 : 15 en L1, 11 en L2. Depuis les effectifs sont en hausse.

#### Place de la professionnalisation :

Des acteurs socio-professionnels interviennent dans le cadre du parcours CUPGE (les cours d'écriture journalistique sont assurés par une rédactrice du journal l'Alsace). Dans le cadre du cours « Métiers des Lettres et du livre » interviennent journalistes, administrateurs et gestionnaires d'entreprises culturelles, de musées, traducteurs, webmestres, enseignants entre autres corps de métiers. Il s'agit préférentiellement d'anciens étudiants.

-Place des projets et des stages

Le stage obligatoire du parcours CUPGE ne donne pas lieu à une validation de crédit en L1 afin de permettre aux étudiants en difficulté financière d'exercer un emploi rémunéré pendant la durée du stage. Toutefois en 2016, 13 sur les 15 étudiants inscrits en L1 ont effectué le stage dans les conditions requises. Ils ont rédigé un mémoire qui a fait l'objet d'une soutenance au début de la L2 dans le cadre du PPP. Il y a donc une évaluation a posteriori.





L'UE libre « stages volontaires » gérée par le BAIPS peut être choisie par les étudiants une fois au cours du parcours de Licence puis une fois au cours du Master. La durée du stage est comprise entre 3 semaines et 2 mois, soit 105 à 308 heures. Au terme du stage, l'étudiant est évalué d'après un rapport et une soutenance devant un jury composé de l'enseignant-référent et d'un chargé d'orientation et d'insertion professionnelle. Le stage validé donne lieu à l'attribution de 3 crédits ECTS, dans le cadre de l' « UE libre ».

Par ailleurs, chaque année des étudiants effectuent des stages à titre volontaire à l'issue du second semestre, notamment en librairie.

### Place de l'international :

Voici la liste des conventions Erasmus ou équivalentes :

<http://www.uha.fr/fr/linternational/mobilit%C3%A9s/partir%C3%A0l%E2%80%99%C3%A9tranger/universit%C3%A9s-partenaires>

Depuis 2011 la mobilité ERASMUS en Lettres a concerné entre deux et quatre étudiants par année académique. Cependant d'autres étudiants en Lettres sont partis au Canada grâce au programme BCI (Bureau de Coopération Interuniversitaire) et d'autres encore dans le cadre du CIEP, en tant qu'assistants de langue française, en général après la licence (en moyenne trois étudiants chaque année).

### Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite :

La sélection des candidatures au parcours CUPGE est assurée par la responsable de la formation en concertation avec les collègues des deux lycées partenaires. Conditions requises : un bac général, un bon niveau dans les matières littéraires et en langues ainsi qu'une solide motivation, dont l'équipe peut juger d'après la lettre de motivation saisie par les candidats sur APB.

Les réorientations se font sur avis du directeur de composante et validation par la CFVU.

Le suivi personnalisé des étudiants, loin d'être lacunaire dans notre formation, constitue un point fort. Ainsi le responsable de première année propose à tous les étudiants un entretien personnel particulier. Il en va de même de la responsable du parcours CUPGE, de la L1 à la L3 (entre le S1 et le S2). Outre le temps consacré à nos étudiants in situ (débordant largement les horaires des cours), nous communiquons très régulièrement avec eux (leur adressant des courriers informatifs ou liés à nos disciplines et répondant à leurs questions). Les étudiants sont particulièrement sensibles à ce suivi attentif et régulier, rendu possible par des effectifs peu élevés et un département à taille « humaine ».

Nous vous prions de recevoir, nos très respectueuses salutations.

La Présidente,

Christine GANGLOFF-ZIEGLER

